

**Plan Local d'Urbanisme**  
Modification simplifiée n°2

**3. Règlement**  
3.a. Règlement graphique au 1/6 000

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire du 18 mars 2021

Le Président, Monsieur Joël BRUNEAU



**Zonage**

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur

- Ua** Zone urbaine mixte de centralité
- Ub** Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat pavillonnaire
- Uc** Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat diffus de faible densité
- Ue** Zone urbaine monofonctionnelle réservée aux bâtiments des parcs d'activités
- Uea** Secteur au nord-ouest du PARO affecté aux activités artisanales, industrielles ou commerciales de grande dimension
- Ueb** Secteur central du PARO affecté aux activités artisanales ou industrielles de moyenne et grande dimension
- Uec** Secteur au sud du PARO affecté aux activités artisanales et commerciales
- Ued** Secteur au nord-est du PARO affecté aux activités hôtelières, tertiaires, professions libérales, laboratoire, etc.
- Uee** Secteur au sud-ouest du PARO affecté aux activités tertiaires, professions libérales, laboratoire, etc.
- Uef** Secteur réservé aux équipements et constructions d'intérêt public ou commun, ainsi qu'aux aménagements paysagers du PARO
- Us** Secteur réservé à l'aérodrome et aux installations militaires, ainsi qu'à toutes les activités qui y sont liées
- AU** Zone d'urbanisation future mixte à vocation principale d'habitat
- A** Zone agricole
- Aa** Secteur destiné à recevoir des transferts d'exploitation, les équipements et constructions liées
- N** Zone naturelle occupée par des espaces cultivés, des bois et quelques zones bâties à préserver
- NI** Secteur correspondant à des espaces à caractère sportif, touristique, pédagogique et ludique

**Légende**

- Liaison douce
- Bâtiment agricole pouvant changer de destination
- Protection des Monuments Historiques
- EBC
- Espace boisé à créer
- Emplacements réservés
- Site archéologique
- Haies à conserver
- Lo Barrier
- Classement schéma des infrastructures routières
- Siège d'exploitation

**Emplacement réservé**

Numéro	Objet	Bénéficiaire	Surface
11	Création d'une liaison douce le long de la D147A	Commune	10 m x 1 875 m
12	Aménagement de l'échangeur A84/D147A	Commune	9 735 m <sup>2</sup>
13	Mise en valeur de l'entree de Verson	Commune	35 275 m <sup>2</sup>
14	Création d'un cheminement	Commune	95 m <sup>2</sup>
16	Aménagement de l'accès à l'espace Senghor	Commune	1 785 m <sup>2</sup>
17	Création d'une voie nouvelle et d'un cheminement	Commune	22 775 m <sup>2</sup>

